

ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION
28 MARS 2017 À 19 H 00
2424, RUE SAINT-CHARLES

PRENEZ AVIS que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le **28 mars 2017 à 19 h 00** afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur la demande ayant trait à un immeuble situé au 2424, rue Saint-Charles. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée à : Me Pascale Synnott, Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4. Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de ladite séance.

Montréal, le 9 mars 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement